

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 juillet 2018 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie  
des transports aériens de Marseille (Bouches-du-Rhône)**

NOR : INTJ1807908A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,  
Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

La compagnie de gendarmerie des transports aériens de Marseille (Bouches-du-Rhône) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 juillet 2018.

*Le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur,*  
GÉRARD COLLOMB

*Le ministre d'État,  
ministre de la transition écologique et solidaire,*  
NICOLAS HULOT